



MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU - Juillet 2016 -

Les nouvelles modifications ont été approuvées par l'International Football Association Board (IFAB) à Londres au mois de février 2016 et elles sont entrées en vigueur le 1er juin 2016.

« La révision a pour objectif de faciliter l'accès et la compréhension des Lois du Jeu pour tous les acteurs du football, et ainsi renforcer l'uniformité en matière de compréhension, d'interprétation et d'application. »

INFORMATION AUX CLUBS
sur les changements importants

SOMMAIRE

- **Personne supplémentaire sur le terrain (3 et 4)**
- **Equipement obligatoire des joueurs (5 et 6)**
- **Joueur quittant le terrain pour corriger ou changer sa tenue (6)**
- **Joueur blessé soigné sur le terrain (7)**
- **Exécution du coup d'envoi (8)**
- **But sur balle à terre (9)**
- **Tirages lors de la séance des tirs au but (10)**
- **Le hors-jeu (11 et 12)**
- **Avantage laissé en cas de faute passible d'un carton rouge (13)**
- **Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste (14)**
- **Reprise du jeu après des fautes et incorrections (15)**
- **Infractions et sanctions sur penalty (16 et 17)**

Loi 3 - Joueurs

Personne supplémentaire sur le terrain

- **Entraîneur et autres officiels inscrits sur la feuille de match** (à l'exception des joueurs et des remplaçants) ✓ **Sont appelés « les officiels d'équipe »**
- **Toute personne non inscrite sur la feuille de match :** ✓ **Est appelée « agent extérieur »**

Interférence avec le jeu, Quoi faire ?

- **Si un officiel d'équipe** interfère dans le jeu :
✓ **CFD à l'endroit de l'interférence ou Penalty**

Réponse identique



pour un

- Remplaçant
- Remplacé
- Joueur exclu

- **Si un agent extérieur** interfère dans le jeu :
 - ✓ **Balle à terre à l'endroit de l'interférence** (sinon laisser jouer)
 - ✓ **Le ballon se dirige vers le but :**
 - ❖ **Le but est marqué : but accordé (même s'il y a eu contact avec le ballon), sauf si l'interférence à une influence sur le ou les défenseurs**
 - ❖ **A moins que le ballon n'entre dans le but adverse**

Loi 3 - Joueurs

But marqué avec personne supplémentaire sur le terrain

- L'arbitre se rend compte avant la reprise du jeu qu'une personne supplémentaire était sur le terrain avec but marqué (*avec ou sans interférence pour un agent extérieur*)

Personne supplémentaire	But refusé si...	But validé si...
Un joueur, un remplaçant, un remplacé, un joueur exclu, un officiel de l'équipe	Marqué par l'équipe irrégulière contre l'équipe régulière : CPB Marqué par l'équipe régulière contre son camp : Corner	La personne supplémentaire fait partie de l'équipe qui a encaissé
Un agent extérieur	(*) A interféré dans le jeu : Balle à terre	(*) N'a pas interféré dans le jeu

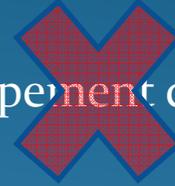
- (*) L'IFAB définit l'interférence comme l'action d'empêcher l'équipe qui défend de jouer le ballon

Loi 4 – Equipements des joueurs

05

Equipement obligatoire

Equipement de base



Concernant les chaussettes :

- Tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il recouvre.

Concernant une perte accidentelle (*chaussure, protège-tibia*) :

- Remise en place le plus vite possible
- Et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu
- Si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but : but accordé

Loi 4 – Equipements des joueurs

Couleur des équipements

Concernant les cuissards/collants :

- Couleur identique à la couleur dominante du short ou de la partie inférieure du short
- Les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur



Infractions et sanctions

Joueur quittant le terrain pour corriger ou changer de tenue :

- Un arbitre doit vérifier l'équipement avant le retour sur le terrain
 - Un arbitre = l'assistant, le 4^e arbitre ou l'arbitre principal
- Seul l'arbitre principal autorise le retour sur le terrain
 - Cela peut se faire alors que le ballon est en jeu

Loi 5 – L'arbitre

Blessure

Le joueur blessé peut être soigné sur le terrain et ne devra pas sortir :

- S'il a été blessé suite à une faute physique pour laquelle l'adversaire a été averti ou exclu (ex : faute avec imprudence ou violence ou faute grossière),
- Pour autant que l'évaluation de la blessure ou les soins soient effectués rapidement



Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

08

Coup d'envoi

Pour chaque coup d'envoi :



- Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a **clairement bougé**
 - Suppression de « en direction du but adverse »
- But direct uniquement contre l'équipe adverse

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu ⁰⁹

Balle à terre

Procédure :

- Un nombre illimité de joueurs peuvent disputer une balle à terre (y compris les gardiens de but); l'arbitre n'a pas le pouvoir de décider qui peut disputer une balle à terre ni son résultat

Infractions et sanctions :

- Une balle à terre doit être touchée par au moins deux joueurs. Si tel n'est pas le cas et qu'un but est marqué, le but est refusé :
 - Coup de pied de but si le ballon entre dans le but adverse
 - Corner si le ballon entre dans son propre but

L'infraction d'une BAT est identique à un CFI

Loi 10 – Déterminer l'issue d'un match¹⁰

Tirs au but

Intégration de l'épreuve des tirs au but dans la Loi 10

Procédure des tirages au sort :

- A moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc...), l'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable
- L'arbitre effectue ensuite un second tirage au sort pour déterminer l'équipe qui tirera en 1^{er} ou en second



Loi 11 – Hors-jeu

Infraction et sanctions

- ❑ En cas d'infraction au hors-jeu, l'arbitre accordera un CFI
 - A l'endroit où a été commise l'infraction, y compris si elle est commise dans la propre moitié de terrain du joueur



Loi 11 – Hors-jeu

Infraction et sanctions

❑ Défenseur hors du terrain :

- Il est considéré comme étant sur la ligne de but ou de touche pour toute situation de hors-jeu jusqu'au prochain arrêt
- Ou jusqu'à ce que l'équipe qui défend ait joué le ballon en direction de la ligne médiane et que le ballon ait quitté la surface de réparation
- Sortie délibérée du terrain = avertissement au prochain arrêt de jeu



Loi 12 – Fautes et incorrections

3- Mesures disciplinaires

Avantage

- ❖ Pas d'application en cas de faute grossière, acte de brutalité ou faute passible d'un second avertissement :
 - A moins qu'une occasion de but manifeste ne se dessine
 - Dans ce cas :
 - Exclusion du fautif au 1^{er} arrêt de jeu
 - A moins que le joueur joue ou dispute le ballon ou interfère avec un adversaire
 - Auquel cas, interruption du jeu, exclusion et CFI

Loi 12 – Fautes et incorrections

3- Mesures disciplinaires

Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste

❖ Faute commise de la main :

- Exclusion quel que soit l'endroit où ait été commise la faute

❖ Faute contre un adversaire dans sa propre SdR :

- Penalty + Avertissement au fautif

- Sauf si :

- La faute commise consiste à tenir, tirer ou pousser un adversaire

- Le fautif n'a pas essayé de jouer le ballon ou n'était aucunement en mesure de le faire

- La faute commise est quoi qu'il en soit passible d'un carton rouge indépendamment de l'endroit de la faute (faute grossière, acte de brutalité, etc...)

Loi 12 – Fautes et incorrections

4- Reprise du jeu après des fautes et incorrections

- ❖ Si le ballon est en jeu et si le joueur commet la faute à l'intérieur du terrain contre :
 - Un adversaire : CFI ou CFD ou Penalty (*inchangé*)
 - Un coéquipier, un remplaçant, un joueur remplacé, un officiel d'équipe ou un arbitre : CFD ou Penalty
 - Tout autre personne : balle à terre (*inchangé*)

- ❖ Si le joueur quitte le terrain pour commettre une faute :
 - CFI à l'endroit où le ballon se trouvait lors de l'arrêt (*inchangé*)

- ❖ Si le joueur quitte le terrain dans le cadre d'une action et commet une faute contre un joueur :
 - Coup franc exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute a été commise (SRCP Loi 13)
 - Si la faute est passible d'un CFD et si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la SdeR du fautif : penalty

Loi 14 – Penalty

2- Infractions et sanctions

CFI pour faute commise entre le coup de sifflet et le botté

❖ Arrêt de jeu et CFI (que le but soit marqué ou non) si :

- Le penalty est botté en arrière ou latéralement
- Un coéquipier du tireur exécute le penalty – avertissement à ce coéquipier
- Le tireur fait semblant de frapper le ballon après avoir terminé sa **COURSE** - avertissement au tireur
(Marquer un temps d'arrêt dans la course est autorisé)

- Marquer un temps d'arrêt après la course d'élan sans pour autant faire semblant de botter est considéré comme une faute illégale

La dernière foulée et le tir doivent constituer un ensemble fluide, un même mouvement

Loi 14 – Penalty

2- Infractions et sanctions

Le gardien de but enfreint les Lois du jeu

- ❖ Penalty à recommencer si le but n'est pas marqué et :
 - Avertissement au gardien de but

Un joueur de chaque équipe enfreint les Lois du jeu

- ❖ Penalty à recommencer sauf :
 - Si un des joueurs commet une faute plus grave (ex : feinte illégale)

DISTRICT DE FOOTBALL
DES HAUTES-PYRENEES

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE



Merci de votre lecture